



Strasbourg, 12 novembre 2025

T-PVS/Inf(2025)19rev

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

45^e réunion
Strasbourg, 8-12 décembre 2025

**Bonnes pratiques pour la gestion des
grands carnivores en Europe en ce qui
concerne les mesures de gestion létales et
non létales**

Document élaboré par John Linnell, Luigi Boitani et le Secrétariat



Bonnes pratiques pour la gestion des grands carnivores en Europe en ce qui concerne les mesures de gestion létales et non létales

Version finale : octobre 2025

Ce document a été élaboré par l'Institut norvégien de recherche sur la nature avec l'appui de l'Istituto di Ecologia Applicata et avec les contributions de l'Initiative de la CSE de l'UICN pour les grands carnivores en Europe (président : Luigi Boitani) et d'autres experts, en complément des contrats 1742024 et 1752024 de la Direction générale des droits humains et de l'État de droit (DGI) du CONSEIL DE L'EUROPE, Convention de Berne.

Bonnes pratiques pour la gestion des grands carnivores en Europe en ce qui concerne les mesures de gestion létales et non létales

John D. C. Linnell

Institut norvégien de recherche sur la nature, Vormstuguveien 40, 2624 Lillehammer, Norvège.

Luigi Boitani

Istituto di Ecologia Applicata, Via C. Colombo 456, 00145 Rome, Italie

Citation suggérée :

Linnell, J. D. C. et Boitani, L. (2025) Bonnes pratiques pour la gestion des grands carnivores en Europe en ce qui concerne les mesures de gestion létales et non létales. Rapport au Secrétariat de la Convention de Berne en complément des contrats 1742024 et 1752024 de la Direction générale des droits humains et de l'État de droit (DGI) du CONSEIL DE L'EUROPE, Convention de Berne, attribués à l'Initiative de la CSE de l'UICN pour les grands carnivores en Europe (LCIE) et de l'Istituto di Ecologia Applicata (IEA).

Couverture : composition photographique par Alessandro Montemaggiori

Ce document a été élaboré pour le Secrétariat de la Convention de Berne, mais il reflète uniquement les opinions de ses auteurs, et la Convention de Berne ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.

Sa reproduction est autorisée à condition d'en citer la source.

Table des matières

Table des matières	4
Avant-propos	5
Introduction	6
Contexte	6
Bonnes pratiques en matière de mesures non létales pour la conservation des grands carnivores	8
<i>Tableau 1. Liste de contrôle des éléments non létaux essentiels des systèmes de gestion du loup et de l'ours brun applicables à toutes les situations. Des exemples de nombreux de ces éléments sont présentés dans le Tableau 3.</i>	9
Autres bonnes pratiques lorsque les grands carnivores font l'objet d'un abattage sélectif / sont chassés	12
<i>Tableau 2. Liste de contrôle des éléments supplémentaires d'un système de gestion du loup et de l'ours brun dans lequel l'abattage sélectif et/ou la chasse de ces espèces deviennent plus fréquents. Des notes explicatives sont fournies plus loin dans le texte afin d'expliquer certains points plus en détail.</i>	14
Notes explicatives relatives à la liste de contrôle des mesures associées à la chasse et à l'abattage sélectif	17
Exemples de bonnes pratiques mises en œuvre.....	21
<i>Tableau 3. Exemples de bonnes pratiques en matière de gestion des grands carnivores en Europe, comprenant des pratiques non létales et létales.</i>	21

Avant-propos

Ce rapport a été élaboré par l'Institut norvégien de recherche sur la nature avec le soutien de l'Istituto di Ecologia Applicata et avec les contributions de l'Initiative de la CSE de l'UICN pour les grands carnivores en Europe (président : Luigi Boitani) ainsi que d'autres experts. Nous remercions Aleksander Trajce, Valeria Salvatori, Aleksandra Majic, Janis Ozolins, Peep Mannil, Joachim Mergeay, Miha Krofel, Håkan Sand, Henrik Andren, Tomaz Skrbinsek, Elena Tsingarska, Marco Heurich, Mihai Pop, Robin Rigg, Jonas Kindberg et Urs Breitenmoser pour leurs contributions aux projets initiaux, ainsi que les différents membres du Groupe d'experts sur les grands carnivores de la Convention de Berne pour leurs contributions et échanges.

Introduction

Les grands carnivores (loup, ours) présentent des statuts variés au titre de la Convention de Berne. En effet, certains pays les inscrivent à l'Annexe II (qui leur confère une **protection stricte**), d'autres à l'Annexe III (qui leur confère une **protection**) tandis que d'autres encore les excluent complètement des annexes.

La principale différence (articles 5 à 9) entre la protection stricte et la protection concerne les situations dans lesquelles des **mesures létales** (chasse et abattage sélectif) peuvent être appliquées. Dans le cadre de la protection stricte, un ensemble de conditions strictes doivent être remplies (article 9) avant qu'un animal puisse être mis à mort. Dans le cadre d'un régime de protection, les restrictions en matière de mise à mort sont moins contraignantes. En réponse au rétablissement généralisé des populations du loup dans de nombreuses régions d'Europe, la Convention de Berne a récemment (mars 2025) transféré le loup de l'Annexe II à l'Annexe III, ce qui va élargir le champ d'application des mesures létales. Toutefois, l'obligation d'atteindre les objectifs de conservation demeure identique sous les deux régimes.

Compte tenu des controverses actuelles entourant la conservation des grands carnivores, il est nécessaire d'identifier les **bonnes pratiques** associées à la conservation de ces espèces en général, et d'identifier les conséquences des différents statuts de protection dont elles peuvent bénéficier au titre des différentes annexes. Ce rapport succinct vise à fournir un aperçu des principales problématiques sur la base de l'expérience accumulée décrite dans une littérature abondante sur le sujet ainsi que dans le cadre de multiples forums et groupes d'experts. Il est conçu de manière à servir de **cadre permettant d'initier des discussions** et de favoriser leur développement, plutôt que comme un ensemble définitif de lignes directrices.

Contexte

Indépendamment de l'annexe dans laquelle ils figurent dans un pays donné, les conditions préalables à la réussite de la conservation des grands carnivores sont similaires, car elles sont dictées par leur **biologie fondamentale** ainsi que par la nature de leurs **interactions et relations avec les êtres humains**. En outre, les problèmes auxquels sont confrontés l'**ours** et le **loup** sont très similaires, avec seulement quelques particularités propres à chaque espèce. De nombreuses conclusions s'appliquent également au lynx d'Eurasie et au glouton. L'annexe dans laquelle figure une population nationale donnée ne fait que restreindre l'éventail des options de gestion relevant de la catégorie des mesures létales. Nous avons donc structuré le présent rapport en sections portant sur l'utilisation des mesures non létales et létales plutôt que par annexe.

La réussite de la conservation des grands carnivores nécessite la mise en œuvre coordonnée d'un large éventail de mesures différentes, que l'on peut globalement regrouper comme suit :

A – **Planification** – à la fois la gestion des populations de carnivores et la gestion des habitats et des paysages

B – **Mesures économiques**

C – **Suivi et recherche**

D – **Information**, communication, dialogue, participation des parties prenantes

E – **Politique d'élevage et protection du bétail**

F – **Mesures létales** – chasse et abattage sélectif.

Les mesures des catégories A à E sont toujours nécessaires et sont autorisées tant dans le cadre de l'Annexe II que de l'Annexe III. Les mesures de contrôle légal sont déjà permises, de façon limitée, au titre de l'Annexe II, par le biais de procédures de dérogation. La principale conséquence d'un passage à l'Annexe III est une libéralisation du recours aux mesures létales et la possibilité d'instaurer une forme de **chasse** « normalisée » visant la population dans son ensemble plutôt qu'un **abattage** ciblant des individus de manière sélective. Ces deux approches demeurent subordonnées au maintien d'un état de conservation approprié.

Le présent rapport contient une **liste de contrôle** détaillée des mesures de conservation considérées comme relevant des bonnes pratiques en matière de conservation des grands carnivores. La première section porte sur les règles générales applicables à la **conservation de tous les grands carnivores**. La deuxième section examine plus en détail les **exigences supplémentaires** propres aux situations dans lesquelles la **chasse et/ou des formes plus libérales d'abattage sélectif** sont mises en œuvre. S'il est tout à fait possible de conserver les populations de grands carnivores dans un contexte de chasse, la liste de contrôle montre clairement que cela suppose également la mise en place d'un large éventail de **mesures supplémentaires** afin de garantir la durabilité de ce régime et de renforcer son acceptabilité sociale. En effet, lorsque le recours à l'abattage sélectif est plus étendu, les exigences en matière de **fréquence, de précision et d'exactitude du suivi des populations** sont beaucoup plus élevées. La troisième section donne un bref aperçu de quelques exemples de conservation des carnivores en Europe dans lesquels des éléments spécifiques des bonnes pratiques ont été appliqués.

Bonnes pratiques en matière de mesures non létales pour la conservation des grands carnivores

Il existe une littérature très abondante sur les bonnes pratiques en matière de mesures non létales pour la conservation des grands carnivores. Parmi les ressources les plus facilement accessibles figurent notamment :

LIFE : Rapport technique « LIFE and human coexistence with large carnivores » (Le programme LIFE et la coexistence humaine avec les grands carnivores, CE 2013) ; en anglais uniquement.

CE : Site Internet de la Commission européenne consacré aux grands carnivores (https://environment.ec.europa.eu/topics/nature-and-biodiversity/habitats-directive/large-carnivores/eu-large-carnivore-platform_en#the-eu-platform).

Lettre d'information : Carnivore Damage Prevention News (Actualités sur la prévention des dommages causés par les carnivores ; <https://cdpnews.net/>), en anglais uniquement.

LCIE : Site Internet du Groupe de spécialistes de l'Initiative pour les grands carnivores en Europe, qui comprend une base de données consultable rassemblant des milliers de rapports divers sur la conservation des grands carnivores (<https://lcie.org/Publications>), en anglais uniquement.

CE : « Report on Key actions for large carnivore populations in Europe » (Rapport sur les mesures clés en faveur des populations de grands carnivores en Europe), élaboré par l'Istituto di Ecologia Applicata pour la CE (2015) ; en anglais uniquement.

Convention de Berne : Plans d'action pour la conservation de l'ours brun et du loup en Europe (2000).

UICN : Site Internet du Groupe de spécialistes des conflits et de la coexistence humains-faune sauvage (<http://www.hwctf.org/> ; en anglais ou espagnol) avec des Lignes directrices associées sur la gestion des conflits entre les humains et la faune sauvage (<https://www.hwctf.org/guidelines>).

UICN : Lignes directrices sur les réintroductions et les autres transferts aux fins de la sauvegarde (2013) (<https://iucn.org/resources/publication/guidelines-reintroductions-and-other-conservation-translocations>).

WWF : Procédures opérationnelles standard pour la gestion des grands carnivores élaborées dans le cadre du projet LIFE EuroLargeCarnivores (<https://www.eurolargecarnivores.eu/en/results/recommendations>) ; en anglais uniquement.

COST : « Handbook on linear infrastructure and wildlife crossing structures » (Manuel sur les infrastructures linéaires et les passages à faune, 2003) ; en anglais uniquement.

LIFE : « Guidelines for responsible tourism involving wolves and bears » (Recommandations pour des pratiques touristiques responsables sur la thématique du loup et de l'ours ; Karamanlidis et al. 2016, Kavcic et al. 2022), en anglais uniquement.

À partir de ces documents variés et de nombreuses autres sources, nous avons établi la liste suivante (Tableau 1) des éléments clés qui constituent les composantes essentielles d'une stratégie de gestion fondée sur les bonnes pratiques. Pour chaque thématique, il existe de

nombreux exemples de bonnes pratiques à travers l'Europe, mais l'idée centrale que nous souhaitons mettre en avant ici est que **la gestion des grands carnivores selon ces bonnes pratiques requiert la prise en compte de l'ensemble de ces aspects**. Négliger un seul de ces éléments peut compromettre l'ensemble de la stratégie de gestion. Cette vision globale constitue la valeur ajoutée de ce cadre, puisqu'il tente d'intégrer l'important volume de connaissances spécialisées sur des aspects spécifiques au sein d'un cadre unique. Cette nécessité d'adopter une approche globale à grande échelle est probablement l'unique caractéristique qui rend la conservation des grands carnivores si complexe.

Tableau 1. Liste de contrôle des éléments non létaux essentiels des systèmes de gestion du loup et de l'ours brun applicables à toutes les situations. Des exemples de nombreux de ces éléments sont présentés dans le Tableau 3.

Thème	Problématique	Espèce(s)
Gestion des ordures ménagères	S'ils ont accès à des sources de nourriture anthropiques, les ours peuvent facilement s'habituer à cette façon de se nourrir. Cela entraîne des comportements à risque, tant pour les ours que pour les humains. Les loups courent également le risque de développer une forte habitude et des comportements potentiellement dangereux s'ils consomment régulièrement des aliments d'origine humaine. Il est essentiel d'empêcher les loups et les ours d'accéder aux ordures ménagères et à toutes les autres sources de nourriture anthropiques.	Ours / loup
Équipes d'urgence / de secours	Il existe de nombreuses situations dans lesquelles des équipes d'intervention spécialisées peuvent être nécessaires, aussi bien pour les ours que pour les loups. Ces situations incluent : - le sauvetage d'individus enchevêtrés, piégés ou coincés dans des situations difficiles ; - le conditionnement aversif à l'aide de balles en caoutchouc ou de pétards pour tenter d'éviter que les loups ou les ours ne développent davantage de comportements problématiques ; - la pose de colliers émetteurs pour les individus nécessitant une surveillance renforcée en raison de comportements problématiques ou parce qu'ils sont porteurs de gènes précieux.	Ours / loup
Nourrissage d'éloignement / d'appoint	Bien que ses effets soient incertains et controversés, la mise à disposition de nourriture d'appoint pour les ours est une pratique largement répandue dans le sud-est de l'Europe. Il n'est pas recommandé de l'étendre à de nouvelles régions, mais dans les zones où elle est déjà établie, une réflexion approfondie doit être menée avant d'envisager tout changement dans les pratiques.	Ours
Suivi des populations	Le suivi de l'état des populations est essentiel, bien qu'il soit difficile à mettre en œuvre. Pour les ours, l'utilisation d'ADN non invasif provenant d'excréments et de poils constitue la méthodologie la plus avancée. Pour les loups, une combinaison de l'analyse d'ADN non invasif provenant d'excréments et de la cartographie du nombre de meutes à	Ours / loup

	<p>l'aide des traces dans la neige, de pièges photographiques et d'enquêtes sur les hurlements constitue la méthodologie la plus avancée.</p> <p>Il est également essentiel de surveiller le statut génétique des populations.</p> <p>Il est indispensable que les pays partageant une même population élaborent des protocoles permettant de produire des données comparables.</p>	
Recherche	<p>La gestion des grands carnivores nécessite le soutien continu de la recherche via des travaux actualisés. Cela inclut à la fois les recherches sur l'écologie du loup et de l'ours, et les études en sciences sociales sur la manière dont ces espèces sont perçues par les parties prenantes.</p>	Ours / loup
Répression des infractions	<p>Le braconnage des grands carnivores est un problème répandu, mais imprévisible, dans toute l'Europe. Il est donc nécessaire de mener en permanence des actions de contrôle et, surtout, de veiller à ce que les cas signalés fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites. Cela est particulièrement important dans les régions où l'empoisonnement est encore pratiqué, en raison de ses effets dramatiques et non sélectifs sur de nombreuses espèces sauvages.</p>	Ours / loup
Protection du bétail	<p>À moins d'être protégé, le bétail domestique (en particulier les moutons et les chèvres, mais également les bovins et les chevaux) est exposé aux attaques de loups et d'ours. Des mesures de protection existent, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les chiens gardiens de troupeaux - les bergers - les enclos nocturnes - les clôtures électriques. <p>Les rennes semi-domestiques des régions nordiques constituent un cas particulier en raison de leur exposition tout au long de l'année et de l'absence de mesures de protection pratiques.</p>	Ours / loup
Protection des ruches	<p>Les ruches sont vulnérables aux attaques d'ours, mais peuvent être facilement protégées à l'aide de structures en rondins ou en pierres, ou encore de clôtures électriques.</p>	Ours
Outils économiques pour la protection du bétail	<p>L'apport d'une aide économique est nécessaire pour faciliter la mise en œuvre pratique des mesures de protection du bétail, maintenir la viabilité du pastoralisme et répondre à un besoin de justice sociale dans le cadre de la gestion des grands carnivores. Les formes d'aide possibles comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des incitations financières récompensant la présence de grands carnivores ; - une aide ou un appui pour l'achat d'équipements ou le subventionnement des bergers ; - des indemnités versées pour le bétail perdu. 	Ours / loup
Objectifs précis	<p>Une première étape essentielle pour la conservation consiste à définir des objectifs clairs qui soient compatibles avec les</p>	Ours / loup

	obligations prévues par les législations nationale et internationale. Cette étape s'avère souvent complexe, car il faut concilier des textes de loi généraux avec des concepts mesurables et spécifiques aux espèces, ce qui est fréquemment source de nombreuses controverses.	
Plans de gestion	Les plans de gestion constituent un outil essentiel pour communiquer les objectifs et coordonner la diversité des actions nécessaires à la conservation des grands carnivores dans plusieurs secteurs. Idéalement, ces plans devraient assurer une coordination à trois niveaux : transfrontalier, national et infranational, ainsi qu'à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées. Une approche centrée sur les populations biologiques, qui dépassent souvent les frontières administratives, est considérée comme indispensable à la conservation à long terme.	Ours / loup
Coordination intersectorielle	Compte tenu du besoin de connectivité à l'échelle du paysage des espèces concernées, la conservation des grands carnivores ne peut être assurée qu'avec la coopération de plusieurs secteurs, notamment l'environnement, l'agriculture, les transports, l'énergie et la défense (en raison des clôtures frontalières).	Ours / loup
Connectivité des paysages	La conservation des grands carnivores s'effectuant à très grande échelle, il est essentiel de maintenir la connectivité et la perméabilité des habitats pour permettre leurs déplacements. Cela suppose une planification de l'occupation des sols à l'échelle du paysage, et l'intégration de dispositifs de franchissement adaptés dans les infrastructures linéaires.	Ours / loup
Approche écosystémique	Il convient d'intégrer la gestion des grands carnivores aux dispositifs de gestion de la faune sauvage et des forêts afin de garantir une disponibilité suffisante de grands herbivores pour l'alimentation des loups, et des forêts riches en plantes fourragères pour les ours.	Ours / loup
Transferts	Certaines populations d'ours de très petite taille vont dépendre du transfert artificiel d'individus provenant d'autres populations pour éviter la consanguinité. Ces transferts doivent être réalisés conformément aux lignes directrices existantes de l'UICN.	Ours
Plateformes de dialogue avec les parties prenantes	Il est essentiel de reconnaître l'aspect socioculturel des conflits liés aux grands carnivores. L'un des mécanismes permettant d'atténuer les conflits sociaux et de remédier aux déséquilibres de pouvoir consiste à créer des plateformes de dialogue avec les parties prenantes et à explorer les modalités d'intégration de leurs contributions dans les processus de planification de la gestion.	Ours / loup
Gestion des chiens	Les chiens errants et les chiens retournés à l'état sauvage représentent une menace majeure pour la conservation du	Loup

	loup et leur nombre doit être contrôlé. En tuant du bétail et des animaux sauvages, ils causent souvent des dommages qui sont ensuite imputés au loup. Ils augmentent également le risque d'hybridation entre le loup et le chien.	
Information	Il existe un besoin illimité d'informations fiables sur l'écologie des carnivores, les résultats du suivi, les conflits et les mesures de réduction des conflits, les politiques de gestion et les mesures de sécurité.	Ours / loup
Promotion de valeurs positives	En plus d'apporter des informations objectives, il est nécessaire que les autorités et la société civile contrebalancent le discours dominant, focalisé sur les conflits, par des mesures qui promeuvent les valeurs positives que de nombreuses personnes associent aux grands carnivores, ainsi que par les contributions des individus à la conservation et à la recherche.	Ours / loup
Sensibilisation et appui-conseil	La simple diffusion d'informations passives est insuffisante, en particulier en matière de protection du bétail. Il est nécessaire que les services de conseil agricole soient en mesure d'apporter une assistance pratique aux éleveurs sur le terrain.	Ours / loup
Renforcement des capacités institutionnelles	La mise en œuvre des multiples aspects nécessaires à une conservation efficace des grands carnivores requiert des institutions bien financées et dotées de capacités élevées à plusieurs niveaux. Il est donc nécessaire d'investir dans les institutions administratives, éducatives, de gestion et de recherche.	Ours / loup
Encadrement de l'écotourisme	Bien que l'écotourisme puisse permettre de compenser une partie des coûts liés à la conservation des grands carnivores, il nécessite une planification et une réglementation rigoureuses afin d'éviter des effets secondaires indésirables, ainsi qu'une dose de réalisme quant à ses nombreuses limites.	Ours / loup

Autres bonnes pratiques lorsque les grands carnivores font l'objet d'un abattage sélectif / sont chassés

Même en appliquant au mieux les mesures de conservation non létales décrites dans la section précédente, la conservation des grands carnivores nécessite inévitablement le recours à certaines mesures létales, mais leur ampleur varie considérablement, allant de l'élimination occasionnelle et ciblée de certains individus au prélèvement annuel d'une proportion importante de la population (jusqu'à 30 à 40 %) dans un système de chasse normalisé.

Il existe une littérature très abondante dans le domaine de la gestion de la faune sauvage sur la meilleure manière d'organiser des pratiques de chasse durables pour un large éventail

d'espèces, y compris les grands carnivores. Outre la littérature scientifique primaire, de nombreux rapports et documents cherchent également à synthétiser cette vaste expérience en ensembles de principes applicables à des contextes variés, allant de la chasse au trophée à la chasse récréative et à la gestion des conflits.

En voici quelques bons exemples :

UICN : Principes directeurs de la chasse au trophée (2012).

UICN : « Guidelines on Sustainable Hunting in Europe » (Lignes directrices pour une chasse durable en Europe, 2006) ; en anglais uniquement.

Convention de Berne : Charte européenne de la chasse et de la biodiversité (2007).

Convention sur la diversité biologique : Principes et directives d'Addis Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique (<https://www.cbd.int/sustainable/addis.shtml>).

CITES : Fiche d'évaluation pour aider à émettre un avis de commerce non préjudiciable.

Convention alpine et Convention des Carpates : Actes de la conférence conjointe des Conventions relatives aux Alpes et aux Carpates pour des échanges de pratiques dans la gestion des grands carnivores (2024).

CIC : « Best Practices in Sustainable Hunting » (Bonnes pratiques en matière de chasse durable, 2008) ; en anglais uniquement.

WWF : « Standard Operating Procedures for making monitoring data and hunting quotas transparent from the EuroLargeCarnivore LIFE project » (Procédures opérationnelles normalisées pour la transparence des données de surveillance et des quotas de chasse issus du projet EuroLargeCarnivore LIFE ; 2022), en anglais uniquement.

En outre, pour la première version de ce document, nous avons passé en revue les plans nationaux de gestion des grands carnivores et échangé avec des experts nationaux afin de recueillir des informations plus pratiques issues de la gestion quotidienne de la chasse et des abattages sélectifs, qui sont rarement consignées dans les documents techniques, en vue d'élaborer ce premier projet de nos lignes directrices des bonnes pratiques.

Dans cette section du rapport, nous avons retenu quelques messages clés pertinents concernant le recours aux abattages sélectifs et/ou à la chasse pour deux espèces de grands carnivores en Europe, le loup et l'ours brun, bien que ces messages soient également largement applicables au lynx d'Eurasie et au glouton. Le rapport est structuré sous la forme d'une liste de contrôle des points (Tableau 2) qui doivent être mis en œuvre : (1) pour que la chasse soit **durable**, (2) pour qu'elle soit **acceptable** par un public le plus large possible et (3) pour qu'elle puisse réaliser son potentiel en tant qu'outil de **gestion des conflits**. La liste de contrôle est complétée par de brèves notes explicatives sur les points qui nécessitent des précisions supplémentaires.

Il est important de tenir compte du fait qu'il existe deux situations distinctes. La première est celle où des carnivores sont tués dans le cadre d'une activité de **chasse** ordinaire. Celle-ci offre des possibilités de chasse récréative ou de chasse au trophée et peut être utilisée pour stabiliser ou ajuster la densité des populations, ainsi que pour opérer des ajustements globaux de leur répartition géographique. La seconde est celle où des individus spécifiques de grands carnivores (ou des groupes sociaux) sont tués dans le cadre d'une action d'**abattage sélectif** (ou prélèvement), généralement en réponse à un épisode de conflit. Dans les situations de

chasse, l'ensemble des règles éthiques habituelles de la chasse sont importantes, notamment la chasse équitable et le respect de l'absence de souffrances inutiles ; tandis que lors des actions d'abattage sélectif, l'efficacité et l'absence de souffrances inutiles constituent les principales considérations. Il s'agit de formes de réaction fondamentalement différentes qui ne doivent pas être confondues. La chasse peut, ou non, être associée à la réduction des conflits, et lorsqu'elle l'est, cela se fait probablement par des voies moins directes. L'abattage sélectif est, par définition, un outil de réaction aux conflits / de réduction des conflits plutôt direct. Les preuves de son utilité sont à ce jour limitées et souvent contestées. Il est important de noter que de nombreux pays pratiquent actuellement une forme de chasse *de facto*, même si celle-ci est mise en œuvre et justifiée sur le plan juridique comme de l'abattage sélectif (au regard du statut de protection au titre de la Convention de Berne / de la directive Habitats). Concernant la distinction entre chasse et abattage sélectif, les présentes orientations font principalement référence à la manière dont la mise à mort est organisée et menée en pratique, plutôt qu'à la manière dont elle est justifiée sur le plan juridique.

Contexte et compromis. Le choix des méthodes et des saisons variera en fonction des conditions, notamment la végétation, la topographie, la densité humaine, les conditions d'enneigement, la nécessité de tenir compte d'autres activités de chasse et les différentes sensibilités des publics nationaux ou régionaux. Il est donc probable que les décisions relatives aux bonnes pratiques en matière de méthodes et de saisons de chasse soient très variables. En outre, aucune forme de chasse ne permettra d'optimiser tous les éléments clés que sont **l'absence de souffrances inutiles, la sécurité, la durabilité**, l'acceptabilité (en termes de **chasse équitable**), **l'efficience** (en termes de capacité à abattre les animaux dans un délai et avec un effort raisonnables) et **l'efficacité** (pour atteindre les objectifs souhaités). Au contraire, il sera toujours nécessaire de faire des compromis entre ces dimensions, et la manière de réaliser ces compromis peut varier d'un pays ou d'une région à l'autre. L'important est que toutes les questions relatives au bien-être, à la sécurité et à la durabilité soient prises en compte, discutées ouvertement et que les choix puissent être justifiés sur la base d'une **discussion éclairée**.

Tous les points mentionnés sont importants aussi bien pour le loup que pour l'ours. La plupart des points figurant dans la liste de contrôle ci-dessous s'appliquent de la même manière au loup et à l'ours, même si des points spécifiques à chaque espèce sont signalés. Il convient de rappeler que, dans le cadre d'un système d'abattage sélectif, les thèmes qui suivent viennent compléter les mesures non létales mentionnées dans le tableau précédent, lesquelles demeurent toujours indispensables.

Tableau 2. Liste de contrôle des éléments supplémentaires d'un système de gestion du loup et de l'ours brun dans lequel l'abattage sélectif et/ou la chasse de ces espèces deviennent plus fréquents. Des notes explicatives sont fournies plus loin dans le texte afin d'expliquer certains points plus en détail.

Thème	Points à traiter	Notes de bas de page
Sécurité	La sécurité des personnes, tant celle des chasseurs que celle des non-chasseurs, est d'une importance capitale dans toutes ces activités, compte tenu des risques de blessures liés à l'usage des armes et, potentiellement, aux animaux sauvages (principalement les ours). La sécurité concerne à la fois la manière dont la chasse et l'abattage sélectif sont pratiqués, et la	

	mise en place de procédures permettant le prélèvement légal des ours ou des loups qui présentent un comportement dangereux pour l'être humain.	
Bien-être animal	Le respect de l'absence de souffrances inutiles est un aspect essentiel de toutes les activités de chasse et d'abattage sélectif, qui implique de tenir compte des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - la saison de chasse - le type d'armes et de munitions - les méthodes (éclairage, dispositifs de visée, appâts, chiens) - la formation des chasseurs, qui est essentielle - l'accès à des équipes cynophiles pour suivre les animaux blessés. 	1,2,3,4
Chasse équitable	La chasse équitable est un principe important de la chasse ; il convient toutefois de le concilier avec la nécessité de maintenir une certaine efficacité sur le plan pratique. Il est beaucoup moins important dans le cadre des actions d'abattage sélectif.	
Élimination des hybrides de loup	L'hybridation constitue un cas particulier pour le loup. Les bonnes pratiques actuelles consistent à éliminer les hybrides lorsque cela est possible, et les mesures létales sont alors les plus efficaces.	
Motivations et mécanismes	Il est essentiel d'être explicite et transparent quant aux motivations et aux résultats escomptés de la chasse et/ou de l'abattage sélectif. Cela suppose d'expliquer clairement le lien entre l'abattage de l'animal et l'effet recherché. Lorsque l'activité poursuit plusieurs objectifs, toutes les motivations doivent être identifiées. Ces motivations et les mécanismes associés seront probablement très différents selon qu'il s'agisse de chasse ou d'abattage sélectif.	5
Qui procède à l'abattage	La question de savoir qui participe aux opérations de chasse ou procède à l'abattage sélectif dépendra fortement du contexte. En règle générale, les opérations d'abattage sélectif requièrent un niveau de compétence plus élevé ; il est donc souvent préférable qu'elles soient menées par des agents publics de terrain ou par des chasseurs sous contrat, tandis qu'une participation plus large peut permettre d'accroître de nombreux bénéfices de la chasse.	
Gestion intégrée	La chasse et l'abattage sélectif ne permettront jamais à eux seuls de résoudre l'ensemble des problématiques et des conflits associés aux grands carnivores. Il s'agit plutôt de deux outils parmi d'autres, qui comprennent également l'information, les méthodes de prévention des dommages et les outils économiques. Tous ces outils doivent être déployés de manière intégrée.	
Définition d'objectifs clairs	Il est essentiel de définir des objectifs clairs en matière de taille et de répartition des populations de grands carnivores et de niveaux de conflit afin de vérifier s'ils sont atteints ou non, mais	

	également pour déterminer si la chasse et/ou l'abattage sélectif contribuent à la réalisation de ces objectifs.	
Processus décisionnels	Il est essentiel d'associer un large éventail de parties prenantes aux structures décisionnelles, afin de parvenir à un consensus, ou tout au moins à un compromis largement accepté, sur les grandes orientations du régime de gestion. La transparence des décisions et des processus est également indispensable. Il doit exister un lien clair entre les quotas, ou les décisions spécifiques, et les objectifs de gestion affichés.	
Voies de recours / solidité juridique	Les décisions relatives aux quotas de chasse et à l'abattage sélectif feront presque inévitablement l'objet de recours et/ou de contestations devant les tribunaux. Il est donc utile de mettre en place une procédure de recours indépendante et de vérifier en amont que toutes les décisions sont suffisamment solides pour résister à une contestation judiciaire.	3
Planification écosystémique	Les grands carnivores doivent être gérés dans un cadre global qui tient également compte de leurs proies sauvages (ongulés) et des autres utilisations des sols telles que la sylviculture, l'agriculture et le pastoralisme.	
Information	Il existe un besoin quasi infini d'informations claires et fiables en matière de gestion des grands carnivores, en particulier lorsque la chasse et l'abattage sélectif sont pratiqués.	6
Quotas	Le risque de prélèvement excessif est toujours présent avec les grands carnivores ; il est donc évident que toute action de chasse ou d'abattage sélectif doit être encadrée par des quotas.	
Gestion adaptative	La chasse et l'abattage sélectif ne peuvent être pratiqués de manière durable que s'ils s'inscrivent dans un cadre de gestion adaptative qui associe la fixation des quotas et les prélèvements à l'évaluation des risques et au suivi, et dans lequel les quotas sont révisés à la lumière des nouvelles données de suivi.	
Suivi	Le suivi de la taille et de la répartition des populations de grands carnivores est essentiel. Plus la gestion est intensive, plus le suivi doit être intensif et rigoureux. Les bonnes pratiques en la matière comprennent notamment : - le suivi de la taille mais aussi de la génétique et de l'état de santé des populations ; - la participation des chasseurs au suivi des espèces qu'ils prélèvent ; - l'harmonisation transfrontalière des méthodes lorsque les populations sont partagées ; - l'utilisation de facteurs de conversion permettant de traduire les indicateurs suivis en estimations du nombre d'individus et/ou de reproductions ; - les conflits doivent également être surveillés ; - une manière de renforcer la confiance est que les personnes chargées du suivi ne soient pas les mêmes que celles qui fixent les quotas.	

Modélisation / évaluation des risques	Tout quota fixé pour la chasse et/ou l'abattage sélectif doit s'appuyer sur un processus d'évaluation des risques détaillé, qui modélise l'impact potentiel des différents quotas sur l'évolution des populations. Cela reposera presque toujours sur un modèle de population qui devra également, dans l'idéal, tenir compte des effets génétiques.	7
Unités de gestion	En raison de l'ampleur des déplacements des grands carnivores, les quotas pour ces espèces doivent être fixés à l'échelle d'unités de gestion très vastes. La plupart des territoires de chasse seront trop petits pour disposer de leur propre quota.	8
Gestion des quotas	Les quotas seront généralement faibles, de sorte qu'ils risquent d'être dépassés en l'absence de mécanismes appropriés.	9
Contrôles / inspection	Les carnivores abattus devraient faire l'objet d'une inspection visant à recueillir des données biologiques et à vérifier que la méthode d'abattage a été mise en œuvre de manière à éviter toute souffrance inutile.	
Réexamen périodique	Les plans de gestion et les résultats devraient être réexaminés de façon régulière afin de tenir compte des retours d'expérience.	
Prévention des effets secondaires	La chasse et l'abattage sélectif peuvent entraîner des effets secondaires indésirables, qu'il convient de prendre en compte.	10
Principe de précaution	Le principe de précaution devrait être appliqué tout au long du processus, en particulier dans les systèmes où les données scientifiques sont limitées et où le suivi comporte une forte marge d'incertitude.	11

Notes explicatives relatives à la liste de contrôle des mesures associées à la chasse et à l'abattage sélectif

1. Saison de la chasse. Loup : D'une part, il y a des contraintes pratiques. Dans les pays nordiques, la chasse au loup requiert l'accès à une neige propice au pistage. Dans d'autres pays, il faut pouvoir la combiner avec d'autres formes de chasse, afin que la chasse au loup devienne une activité opportuniste. D'autre part, des questions de bien-être animal se posent quant à la capacité des louveteaux de l'année à survivre si les adultes sont abattus. Les traditions varient également à travers l'Europe : de nombreux pays autorisent les prélèvements en automne et en hiver, tandis que d'autres ne les autorisent qu'en hiver. **Ours :** la plupart des chasses à l'ours ont lieu en automne, car les ours hibernent pendant l'hiver.

2. Choix des méthodes. Loup : les méthodes varient considérablement, allant de l'affût jusqu'aux battues avec ou sans chiens, en passant par la chasse à l'appât, la recherche de traces dans la neige et l'utilisation de lignes de drapeaux (fladry). L'utilisation de différents types de chiens de chasse (en particulier les chiens courants) se développe également dans les pays nordiques pour la chasse au loup. **Ours :** les méthodes de chasse sont variées : chasse à l'appât (courante dans le sud-est de l'Europe) ou avec des chiens (Europe du Nord). L'usage d'appâts est particulièrement controversé pour les deux espèces et, s'il est autorisé, il doit être soigneusement réglementé.

L'utilisation de lumière artificielle et d'équipements de vision nocturne est également controversée et doit être examinée à l'aune de la sécurité publique. Les pièges photographiques avec transmission

d'images en temps réel par MMS font également leur apparition en tant que nouvelle technologie. L'utilisation de chiens pour la chasse aux grands carnivores s'impose comme une question particulièrement importante, pour laquelle les points de vue locaux sont susceptibles d'être très divergents. Le choix des méthodes soulève des questions objectives liées au bien-être animal (dérangement et mise à mort sans souffrances inutiles), des questions subjectives liées à l'éthique (en ce qui concerne la chasse équitable) ainsi que des questions à l'échelle locale liées aux traditions, aux pratiques et aux autres usagers des terres.

3. Règles de légitime défense. Il existe de nombreuses situations (lors d'une chasse ordinaire ou d'une chasse à l'ours), où des chasseurs peuvent se retrouver confrontés à un ours dans des circonstances pouvant être perçues comme menaçantes pour leur sécurité. Dans de telles situations, il n'est pas rare que les chasseurs tirent sur l'ours. De nombreux pays prévoient des dispositions légales pour ces cas, bien qu'elles soient souvent contestées et puissent donner lieu à des abus. Il est donc essentiel de clarifier ces règles lors de la formation des chasseurs.

4. Formation des chasseurs. La chasse ou l'abattage sélectif de grands carnivores constitue une situation très particulière par rapport aux autres formes de chasse. Ces animaux évoluent sur de vastes territoires, sont très farouches, se déplacent souvent rapidement, les occasions de les abattre sont rares au cours de la vie d'une personne, la zone vitale à cibler sur l'animal est différente de celle des autres gibiers et, en particulier dans le cas de l'ours, la peur est souvent présente chez le chasseur. En conséquence, les taux de blessures sont souvent plus élevés chez les grands carnivores que chez les autres espèces de gibier (Stokke et al., 2012). Ce risque peut être réduit grâce à la formation des chasseurs, notamment par des exercices de tir sur des cibles spécifiques représentant des loups ou des ours et une préparation aux situations qu'ils sont susceptibles de rencontrer. Les chasseurs devront également être formés aux réglementations spécifiques encadrant la chasse et/ou l'abattage sélectif des grands carnivores, et être préparés à gérer les controverses inévitables qui découleront de ces pratiques.

5. Multifonctionnalité de la chasse. La chasse est une activité à laquelle sont associées de multiples fonctions. Celles-ci peuvent globalement être regroupées en fonctions écologiques, économiques et socioculturelles (Fischer et al., 2013). De plus, chacune de ces catégories comprend une grande diversité d'autres fonctions qui varient selon le contexte. Reconnaître ces multiples dimensions est essentiel pour évaluer les motivations et l'utilité de la chasse et de l'abattage sélectif, et pour concevoir les pratiques qui s'y rapportent. Toutefois, il est également important d'être conscient de la diversité des objections exprimées par certains publics à l'égard de la chasse et de l'abattage des grands carnivores.

6. Information. Bien que l'information, à elle seule, ait peu d'effet sur l'évolution des valeurs du public à l'égard des grands carnivores, elle est souvent citée par les parties prenantes comme un élément essentiel faisant défaut, et peut influencer sur la confiance qu'elles accordent aux institutions et aux processus. Dans toute situation de gestion des grands carnivores, les bonnes pratiques recommandent, au nom de la transparence, de rendre publics l'ensemble des documents, décisions et résultats. Les données relatives au suivi des populations et aux conflits devraient également être mises à disposition en temps quasi réel. Les informations sur les grands carnivores abattus devraient aussi être publiées en temps réel afin de veiller à ce que les quotas ne soient pas dépassés.

7. Modélisation pour l'évaluation des risques. Il existe plusieurs cadres de modélisation permettant d'estimer les effets démographiques et génétiques de différents niveaux de mortalité. Dans un cadre de gestion adaptative, l'accent est mis sur des horizons très courts (généralement 1 à 3 ans) pour les questions démographiques, ce qui permet d'établir des prévisions solides. Une difficulté inévitable tient au fait que les données de suivi ne sont disponibles qu'avec un décalage, pouvant aller de six mois à un ou deux ans, notamment lorsqu'un traitement de l'ADN est nécessaire. Dans ce cas, il est possible d'utiliser un modèle de prévision pour extrapoler l'impact probable de la mortalité de l'année précédente afin d'estimer la taille la plus probable de la population au début de la campagne de prélèvements de l'année. Ces décalages introduisent un certain degré de fluctuation dans les trajectoires de population, mais cet effet peut être limité grâce à une réaction rapide aux variations détectées dans la taille de la population et à l'expérience acquise (Andren et al., 2020, Cussack et al., 2022). Il est également recommandé de fixer un quota global pour la « mortalité d'origine humaine », de manière à ce que les

quotas de chasse et d'abattage sélectif tiennent également compte, par exemple, des collisions avec des véhicules.

8. Unités de gestion. Les quotas pour les grands carnivores doivent être fixés à l'échelle d'unités de gestion très vastes, généralement de l'ordre de milliers, voire de dizaines de milliers de km². Les quotas peuvent ensuite être répartis entre des zones plus restreintes au sein de cette région, sur la base d'objectifs prédéfinis (par exemple, la volonté de résoudre les conflits associés à des zones spécifiques). Étant donné que la plupart des territoires de chasse sont trop petits pour disposer de leur propre quota, il convient d'encourager la coopération entre les territoires de chasse voisins et/ou entre propriétaires fonciers. Selon la manière dont la chasse est organisée au regard de la propriété foncière et/ou des baux, il est important d'échanger et d'élaborer des procédures concernant la possibilité, pour les chasseurs, de suivre des animaux très mobiles. Dans les situations où des animaux blessés sont traqués ou lorsque l'abattage sélectif est pratiqué, des procédures devraient être mises en place pour permettre aux chasseurs de franchir les limites entre les différentes unités de gestion afin de poursuivre l'animal.

9. Gestion des quotas. Les bonnes pratiques visant à éviter le dépassement des quotas consistent notamment à mettre en place une ligne téléphonique que les chasseurs doivent appeler (ou un système en ligne qu'ils doivent consulter) avant d'engager une action de chasse, afin de vérifier si le quota local est ouvert, et à imposer le signalement rapide des prises après un prélèvement réussi. En outre, les quotas peuvent être subdivisés en un quota initial et un quota de suivi. Il est également courant de prévoir des sous-quotas pour les femelles, qui mettent fin aux prélèvements une fois un certain nombre de femelles abattues, en raison de l'effet disproportionné de la mort d'une femelle adulte sur la dynamique de la population.

10. Prévention des effets secondaires indésirables. L'abattage des grands carnivores peut avoir des effets indirects qui ne se réduisent pas au nombre d'animaux tués. En voici quelques exemples :

- L'**infanticide** est un enjeu pour l'ours et il convient d'en tenir compte dans les modèles de population si un grand nombre de mâles adultes sont abattus, car des taux élevés de mortalité chez les mâles adultes sont associés à une mortalité accrue des jeunes oursons, tués par de nouveaux mâles.

- La **perturbation des groupes sociaux** est un sujet controversé chez le loup en raison des craintes liées à une hausse du risque d'hybridation, à une dispersion accrue, à une dégradation du bien-être des animaux et à des changements dans la reproduction. La question de savoir si la meilleure stratégie consiste à éliminer des meutes entières de loups ou seulement certains individus au sein d'une meute fait l'objet de nombreux débats, des arguments logiques étant avancés dans les deux cas. Le sujet nécessite une réflexion plus approfondie et une analyse plus poussée des données, mais la réponse peut dépendre du contexte local.

- L'existence de **sites d'appâtage** risque d'habituer les ours et les loups à des sources de nourriture anthropiques. Leur utilisation doit être soigneusement réglementée et les bonnes pratiques actuelles suggèrent de les réduire au minimum. L'usage généralisé de sites de nourrissage pour les ours dans le sud-est de l'Europe constitue un cas particulier, qui s'accompagne de nombreuses considérations complexes.

11. Principe de précaution. Bien que les grands carnivores soient des espèces relativement bien étudiées et qu'il existe une base de connaissances importante sur laquelle s'appuyer pour leur gestion, il existe au moins trois raisons pour lesquelles une certaine prudence s'impose dans les systèmes de gestion qui impliquent la chasse ou l'abattage sélectif.

- **Incertitude liée au suivi** : Le suivi régulier (annuel) des grands carnivores sur de vastes territoires (à l'échelle nationale) constitue un défi logistique et scientifique. Les estimations obtenues seront soit des dénombrements (sans mesure statistique de l'incertitude), soit assorties de larges intervalles de confiance. Il est donc nécessaire d'intégrer cette incertitude dans tout processus de fixation des quotas.

- **Incertitude quant à la mise en œuvre** : L'abattage illégal et la mortalité due à des causes anthropiques telles que les collisions avec des véhicules constituent des sources de mortalité

supplémentaires répandues, mais très imprévisibles, dont il faut tenir compte dans les modèles de prélèvement.

- **Incertitude écologique** : De nombreux aspects démographiques et génétiques restent encore mal documentés, notamment ceux liés à la perturbation des groupes sociaux chez le loup ou aux modifications de la structure d'âge chez l'ours comme chez le loup.

Exemples de bonnes pratiques mises en œuvre

Cette section présente très brièvement quelques exemples d'application concrète des bonnes pratiques dans le cadre de la conservation et de la gestion des grands carnivores en Europe. Aucun exemple (Tableau 3) ne présente une situation parfaite : des difficultés subsistent toujours et aucun cas ne peut être transposé directement à d'autres contextes. Néanmoins, malgré ces réserves, nous estimons que les exemples mis en avant peuvent offrir une source d'inspiration constructive. Ils concernent principalement le loup et l'ours, mais quelques exemples relatifs au lynx sont également inclus en raison de la similitude des problématiques. Il existe de nombreux autres exemples pertinents à travers le continent.

Tableau 3. Exemples de bonnes pratiques en matière de gestion des grands carnivores en Europe, comprenant des pratiques non létales et létales.

Thème	Exemple
Protection du bétail	Le projet LIFE SloWolf, d'une durée de quatre ans (2010-2013), a introduit en Slovénie des mesures de protection du bétail qui ont permis de réduire de 74 % la déprédation du bétail, malgré une augmentation de la population de loups : https://volkovi.si/ et https://www.gov.si/teme/velike-zveri/ .
Protection du bétail	Au cours des 30 dernières années, de nombreux projets, souvent financés par le programme LIFE de l'UE, ont testé et mis en œuvre des mesures de protection du bétail. Ces projets ont permis, au niveau local, d'aider les éleveurs à adopter des mesures de protection de leurs troupeaux et ont servi de modèles pour inspirer une intensification des efforts : https://environment.ec.europa.eu/publications/life-and-human-coexistence-large-carnivores_en et https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2351989424001690 . Une lettre d'information financée de manière indépendante, Carnivore Damage Prevention News (Actualités sur la prévention des dommages causés par les carnivores), diffuse depuis 25 ans les bonnes pratiques ainsi que des études de cas inspirantes en matière de protection du bétail : https://cdpnews.net/ . Il est également essentiel de reconnaître et de préserver la continuité des pratiques traditionnelles d'élevage et de gardiennage dans les régions où elles sont restées intactes.
Recherche	Depuis le début des années 1990, les pays scandinaves coordonnent leurs efforts de recherche dans le cadre de projets transnationaux propres à chaque espèce : Skandulv (https://www.slu.se/institutioner/ekologi/forskning2/forskning/teman1/rovdjur-och-vilt/skandulv/) pour le loup, Scandlynx (https://www.nina.no/Naturmangfold/Rovvilt/SCANDLYNX/) pour le lynx, et le Scandinavian Bear Project (https://www.brownbearproject.com/) pour l'ours, en combinant des financements en provenance des deux pays pour permettre la mise en œuvre de projets de plus grande envergure.
Suivi	Créé en 2010, le Norwegian Large Predator Monitoring Program (programme norvégien de suivi des grands prédateurs, Rovdata www.rovdata.no) coordonne le recensement annuel des ours, des loups, des lynx d'Eurasie et des gloutons à l'aide de méthodes standardisées

	<p>harmonisées avec la Suède. Le programme analyse les données, produit des rapports et communique les résultats dans le cadre d'un système structuré où les rôles des collecteurs de données (le public, les chasseurs et les gardes forestiers), des analystes des données (Rovdata) et des décideurs (administration et responsables politiques) sont clairement séparés afin de garantir l'objectivité. Les données brutes collectées par l'Agence de l'environnement sont stockées dans une base de données ouverte (www.rovbase.no) et une application (Skandobs) est utilisée pour recueillir les observations du public.</p>
Suivi	<p>Bien que l'Allemagne soit un pays fédéral où la responsabilité de la gestion de la nature est largement décentralisée vers les 16 Länder, le Centre fédéral de documentation et de conseil sur le loup (DBBW) compile des données sur les effectifs, la répartition et la mortalité du loup et les met à la disposition du public pour l'ensemble du pays. Le centre a également participé à l'élaboration de normes de suivi qui sont appliquées dans l'ensemble des Länder : https://www.dbb-wolf.de/the-dbbw.</p>
Suivi	<p>L'analyse génétique de l'ADN présent dans les excréments est devenue la méthode de référence pour le suivi des populations d'ours brun en Europe, mais elle nécessite la collecte de centaines, voire de milliers d'échantillons. Cette collecte repose très souvent sur la participation des chasseurs. La Slovaquie (www.dinalpbear.eu) et la Suède (https://www.naturvardsverket.se/4ac26f/globalassets/media/publikationer-pdf/ovriga-pub/978-91-620-8710-4.pdf) constituent de bons exemples de cette coopération.</p>
Suivi	<p>Le Wolf Alpine Group (Groupe alpin sur le loup) réunit des scientifiques de sept pays de l'arc alpin qui coopèrent pour cartographier l'évolution de la répartition et de la densité des populations de loups à mesure qu'ils recolonisent les Alpes. Actif depuis 23 ans, le groupe publie des rapports périodiques : https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC10668717/.</p>
Coopération transfrontalière	<p>La Convention alpine et la Convention des Carpates constituent des initiatives de coopération transfrontalière entre des pays membres de l'UE et des pays tiers. Toutes deux s'intéressent de longue date à l'utilisation de ce cadre pour favoriser la coopération nécessaire à la coordination transfrontalière de la gestion des grands carnivores : http://www.carpathianconvention.org/wp-content/uploads/2024/10/Report-on-JOINT-CONFERENCE-of-Alpine-and-Carpathian-Conventions_final_revised-version-29052024.pdf. Ces organisations ont également inspiré le lancement d'une initiative sur les grands carnivores des Alpes dinariques, des Balkans et du Pinde : https://dinaric-carnivores.org/en/.</p>
Chasse durable	<p>L'Estonie a recours à la chasse pour gérer sa population de loups. Cette gestion s'inscrit dans le cadre de plans décennaux, actuellement dans leur troisième période (2002-2011, 2012-2021, 2022-2031). Grâce à un système de gestion adaptative dans lequel les quotas sont ajustés chaque année (entre 38 et 156) en fonction du suivi de l'état de la population, le pays a réussi, depuis 2008, à maintenir sa population de loups au niveau souhaité, compris entre 19 et 32 meutes reproductrices. Ce niveau cible est défini à l'issue de négociations avec les parties prenantes et fixé de manière à maintenir les conflits à un niveau jugé acceptable :</p>

	https://keskkonnaamet.ee/sites/default/files/documents/2024-04/Large%20Carnivore%20action%20plan_EE_2022-2031.pdf .
Sensibilisation du public	Grâce à une campagne médiatique active, le loup a été élu animal national de l'Estonie en 2018. Cette initiative inédite a contribué à renforcer le statut du loup et à faire de lui une espèce estimée de la faune estonienne et un élément de l'identité nationale : https://estonianworld.com/life/estonia-picks-the-wolf-as-the-national-animal/ .
Reconnaissance nationale	Ces dernières années, plusieurs chercheurs de premier plan travaillant sur le loup ont été récompensés pour leur contribution à la science et/ou à la conservation, notamment par l'attribution de médailles décernées par leurs gouvernements. Parmi eux figurent Peep Männil en Estonie (2018) et Petter Wabakken en Norvège (2025) : https://www.lcie.org/News/recognition-for-wildlife-conservation et https://www.statsforvalteren.no/innlandet/folk-og-samfunn/medaljer-og-ordener/kongens-fortjenstmedalje-til-petter-wabakken-elverum/ .
Mobilisation de la société civile	En Belgique, un groupe bénévole de pose de clôtures pour le loup (Wolf Fencing Group) aide les éleveurs ovins à installer des clôtures électriques conformes à des normes de qualité strictes, ce qui a contribué à réduire les attaques de loups sur le bétail : https://www.wolffencing.be/ .
Implication des parties prenantes	La « Plateforme de l'UE sur la coexistence entre les personnes et les grands carnivores » existe depuis 2014 et réunit les principales parties prenantes (chasseurs, propriétaires fonciers, éleveurs de rennes, défenseurs de la nature). Le modèle européen a été reproduit sous forme de plateformes régionales depuis 2018. Elles offrent aux parties prenantes un espace unique pour engager un dialogue ouvert entre elles ainsi qu'avec la Commission européenne : https://environment.ec.europa.eu/topics/nature-and-biodiversity/habitats-directive/large-carnivores/eu-large-carnivore-platform_en#the-eu-platform .
Connectivité	Plusieurs pays ont réussi à faire des grands carnivores des espèces « phares » pour encourager la construction d'écoponts au-dessus des infrastructures de transport linéaires. Ces aménagements profitent également à de nombreuses autres espèces sauvages. On peut citer comme exemples la Croatie et la Grèce, où l'ours brun a servi d'espèce phare (https://environment.ec.europa.eu/news/practical-support-minimising-vehicle-bear-collisions-greece-italy-romania-spain-2024-10-31_en) et la Pologne, où l'accent a été mis sur le loup : https://ibs.bialowieza.pl/en/product/animals-and-roads-methods-of-mitigating-the-negative-impact-of-roads-on-wildlife/ .
Rétablissement	Grâce à un large éventail de mesures, notamment la protection du bétail, la répression, l'information, la restauration de la connectivité, le suivi et la recherche, un ensemble d'ONG et d'autorités publiques a favorisé l'expansion et la reconnexion des deux sous-populations d'ours cantabrique dans le nord de l'Espagne : https://fundacionosopardo.org/ et https://fundacionosopardo.org/life-bear-defragmentation-project-2/ .
Rétablissement	Le Balkan Lynx Recovery Programme (programme de rétablissement du lynx des Balkans) est en cours depuis 2006 ; des partenaires internationaux en assurent le financement et apportent une assistance

	<p>technique afin de renforcer les capacités des ONG en Macédoine du Nord, en Albanie, au Kosovo et au Monténégro. Au travers d'une série de projets, le programme s'est impliqué dans la recherche et le suivi, et a mené des campagnes d'information ainsi que des actions de plaidoyer pour créer des aires protégées, empêcher des aménagements préjudiciables et sensibiliser la communauté internationale, afin que la sous-espèce du lynx des Balkans soit reconnue par l'UICN comme étant en danger critique d'extinction et inscrite à l'Annexe I de la Convention sur la conservation des espèces migratrices : https://www.kora.ch/en/projects/lynx/balkan-lynx-recovery-programme et https://mes.org.mk/en/programa-zakrepuvane-na-balkanskiot-ris-iv/.</p>
Renforcement des populations et implication des parties prenantes	<p>En Slovénie et en Croatie, le projet LIFE Lynx a réussi à réduire le degré de consanguinité au sein de la population du lynx d'Eurasie en y introduisant des individus supplémentaires capturés à l'état sauvage en Slovaquie et en Roumanie, tout en maintenant un niveau élevé d'interaction et de soutien de la part des chasseurs et des autres parties prenantes : https://www.lifelynx.eu/ et https://www.biorxiv.org/content/10.1101/2024.10.15.617164v1. Le projet s'est appuyé sur des projets antérieurs qui avaient également beaucoup investi dans l'implication des parties prenantes : https://www.dinapivka.si/.</p>
Réintroduction	<p>La province du Trentin, dans le nord de l'Italie, a réintroduit dix ours en provenance de Slovénie entre 1999 et 2001. Depuis lors, la population d'ours s'est développée et s'est durablement établie. Malgré un niveau élevé de conflits sociaux ces dernières années, ce projet constitue un exemple d'action bien planifiée et bien gérée, avec un investissement important dans le suivi, l'information et l'atténuation et la gestion des conflits : https://grandicarnivori.provincia.tn.it/.</p>
Développement d'une compréhension commune des problématiques	<p>De nombreux conflits sont exacerbés par l'absence d'une compréhension commune de la terminologie et des problématiques. Plusieurs projets paneuropéens ont œuvré à l'établissement de cette compréhension commune de questions complexes, notamment en ce qui concerne les « ours à problème » : https://circabc.europa.eu/ui/group/3f466d71-92a7-49eb-9c63-6cb0fadf29dc/library/18784a6a-91c0-48ad-b06d-8a2474248c74/details et les « loups à problème » : https://lciepub.nina.no/pdf/638742571606602771_Technical_report_T2.1_WW_LCIE.pdf et https://lciepub.nina.no/pdf/637423653359535374_Reinhardt_REP_bold_wolves.pdf.</p>
Gestion des ordures ménagères	<p>Des conflits éclatent depuis de nombreuses années tant du côté polonais que slovaque du massif des Tatras, en raison de l'attraction des ours bruns pour les ordures ménagères. Cependant, les efforts récents visant à installer des poubelles résistantes aux ours et à utiliser des clôtures électriques ont considérablement réduit la fréquence de ces incidents : https://zasahovytim.sopsr.sk/en/securing-of-waste-in-the-high-tatra-mountains-brings-results/ et https://www.interreg-central.eu/projects/leca/.</p>

